

**La MRCVR adopte une déclaration de relations interculturelles –**  
Un engagement concret pour une communauté inclusive, solidaire et équitable

**McMasterville, le 21 mai 2025** – À l’occasion de la Journée mondiale pour la diversité culturelle, le dialogue et le développement, la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) annonce fièrement l’adoption de sa **Déclaration de relations interculturelles**, une initiative qui traduit son engagement à faire de la diversité une richesse partagée sur l’ensemble de son territoire.

Par cette déclaration, la MRCVR affirme sa volonté de construire une communauté inclusive où chaque citoyen(ne), quelle que soit son origine, peut s’épanouir dans un climat de respect, de solidarité et de reconnaissance mutuelle. Appuyée par les élu(e)s des 13 municipalités qui la composent, cette déclaration s’inscrit dans une démarche collective visant à promouvoir l’équité, la diversité et la cohésion sociale. Pour consulter le document, [cliquez ici](#).

*« En cette journée mondiale pour la diversité culturelle, le dialogue et le développement, nous réaffirmons notre engagement à bâtir une communauté où chaque individu est valorisé et respecté. La diversité est une richesse qui nous unit et nous renforce. Ensemble, nous pouvons créer un environnement inclusif et solidaire, propice à l’épanouissement de chacun(e). »*

Marilyn Nadeau, préfète de la MRCVR et mairesse de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste

Cette initiative est rendue possible grâce au soutien financier du Programme d’appui aux collectivités (PAC) du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) et a bénéficié de l’accompagnement de l’Institut de recherche sur l’immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives (IRIPII).

### **À PROPOS DE LA MRCVR**

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un organisme municipal à portée régionale qui regroupe les municipalités et les villes de la vallée du Richelieu, soit : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. Son mandat est d’exercer les pouvoirs et les responsabilités que lui confèrent la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* ainsi que le *Code municipal du Québec*. Couvrant un territoire d’approximativement 136 000 habitant(e)s, l’organisation interagit au niveau de l’aménagement du territoire et de la mobilité, du développement agricole, culturel, économique, social et touristique, de la sécurité incendie, des cours d’eau et des matières résiduelles. La MRCVR assume également la responsabilité de certains mandats que lui confèrent ses municipalités et villes ainsi que divers organismes partenaires.